



COMMUNE DE BECON-LES-GRANITS
Arrondissement de Segré
Département de Maine-et-Loire

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA **SEANCE DU 7 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le sept avril à vingt-heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de Bécon-les-Granits dûment convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Ange FOUCHEREAU, Maire.

Étaient présents : MM. Marie-Ange FOUCHEREAU, Jacques BONHOMMET, AVENEL Valérie, Pierre-Pascal BIGOT, GUYOT Nicolas, HERMAIZE Jean-Claude, Nicolas TESSIER, GILLARD Cécile, GUILLEMOT Marylène, MAUGEAIS Aline, BOUDIER Sylvie, DURAND Sylvie, CLEMENT Laura, Nadège GUIBERT, GICQUEL Joël, Florent Désiré NADALI.

Absents excusés : Christina CABANETOS, Philippe CALVEZ (donne pouvoir à Laura CLEMENT), Samuel RICOU, Catherine CHEREAU (donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU), Jocelyne MANCEL, Richard RICOU.

Secrétaire de séance : Mme AVENEL Valérie.

Date de la convocation : 29 mars 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 22

Nombre de conseillers présents : 16

Quorum : 8 (loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant remise en vigueur des dispositions dérogatoires relatives à la réunion des organes délibérants)

Ayant donné pouvoir : 2

Nombre de votants : 18 (16+2)

Conformément à la loi n°96-142 du 21 février 1996, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie.

1 – Approbation du compte rendu de la séance du 3 mars 2022

Madame le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 3 mars 2022.

Le procès-verbal de la réunion du 3 Mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

2 – Fiscalité locale 2022 – Vote des taux d'imposition

Monsieur Nicolas GUYOT, Conseiller Délégué aux Finances, expose que la commission des Finances a étudié la situation financière de la commune pour 2022 lors de Commission des Finances du 4 Avril 2022.

Le produit fiscal encaissé en 2021 atteignait la somme de 743 489 €. La loi de Finances pour 2022 prévoit la revalorisation des valeurs locatives servant de bases aux impôts directs de 3,4 % : taux historique basé sur l'inflation glissante sur 12 mois. En appliquant les taux 2021 aux bases d'imposition prévisionnelles 2022 (notifiées sur l'état 1259), le produit fiscal attendu pour 2022 s'élève à 772 300 € soit une augmentation d'environ 28 800 €.

Pour 2022, la commission des Finances propose de n'appliquer aucune variation sur les taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de valider la proposition de la Commission des Finances et de fixer les taux d'imposition pour 2022 comme suit :

Taxe foncière sur bâti	35,56 %
Taxe foncière sur non bâti	31,16 %.

Charge Madame le Maire de les notifier à la Préfecture qui les transmettra aux services fiscaux.

3 – Budget Primitif 2022 – Budget Principal « Commune » - Vote

Monsieur Nicolas GUYOT, Conseiller délégué aux Finances, présente aux membres du Conseil Municipal les principales caractéristiques du budget primitif 2022 et détaille les différents chapitres budgétaires.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- **Section de fonctionnement :** **2 196 106,00 €**
- **Section d'investissement :** **2 266 493,00 €**

Les principaux éléments du budget 2022 se décomposent comme suit :

Le budget 2022 est impacté par la baisse des dotations. Les dotations et taxes représentent 70 % des recettes de fonctionnement. Face à la perte de la dynamique des impôts locaux, la baisse des dotations d'état pour la commune et donc une autonomie du budget de plus en plus restreinte, l'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement reste une priorité afin de préserver notre capacité d'autofinancement.

Malgré un léger recul en 2020 essentiellement en raison de la crise sanitaire, le taux d'épargne de la commune en 2021 reste à un niveau très satisfaisant (27 %) permettant de financer le programme d'investissements qui va se dérouler sur le mandat 2020-2026.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 196 106 €.

2.1. : Les recettes de fonctionnement : Une vision prudente sur l'évolution des ressources : + 0,73 %

a) Chap 013 : Atténuation de charges : 17 500 € (Variation BP 2021/2022 : =)

- Remboursements arrêts de travail + participation Etat au contrat aidé (65 % du brut sur 20 h).
- Remboursement indemnité inflation : 1 600 + compensation SFT

b) Chap 70 : Produits des services : 276 500 € (Variation BP 2021/2022 : + 15 500 : + 5,94 %)

- Facturation services périscolaires : 169 000 € (+ 4 000). Montant 2021 reconduit + majoration tarifs 2 %
- Remboursement prestations de services et frais divers : 93 500 € (+ 11 500). Remboursement lié aux conventions opérationnelles passées avec la CCVHA pour la mise à disposition du personnel communal : bâtiments communautaires, voirie communautaire, sentiers de randonnée, assainissement, enfance-jeunesse +remb charges de fonctionnement locaux Mairie

c) Chap 73 : Impôts et taxes : 903 500 € (Variation BP 2021/2022 : + 52 104 : + 6,11 %)

- Produit des contributions directes : LF 2022 : revalorisation des valeurs locatives : 3,4 %, maintien des taux inchangés depuis 2017 : + 28 500
- FPIC : montant stable voire en baisse suivant évolution du potentiel financier
- Droits de mutation liés aux transactions immobilières : cette recette est liée à l'évolution du marché immobilier, en progression constante au regard de l'activité immobilière sur la commune. Produit estimé : 121 000 €.

d) Chap 74 : Dotations et participations : 670 106 € (Variation BP 2021/2022 : - 60 377 : - 8,26 %)

- Dotations d'état : enveloppe en baisse. DGF estimée à 308 248 € (simulation AMF - 1835 €). DSR : perte DSR cible totale et + DNP stable : - 49 255
- Autres participations : 51 000 €. Prestation CAF accueil périscolaire : 10 000 et accueil du midi : 20 000, subvention France Relance cantine scolaire : 21 000

e) Chap 75 : Autres produits de gestion courante : 320 500 € (Variation BP 2021/2022 : + 13 506 : + 4,40 %)

- Excédent prévisionnel du budget lotissement le Pré de la Fontaine : 119 000 € (clôture en 2022)
- Revenus des immeubles : 198 000 € (+ 7 500). Locations salles communales : 2 000, loyer gendarmerie : 148 187, locations terres, loyer Maitai : 9 985, loyer CCVHA occupation locaux Mairie : 28 752

f) Chap 77 et 042 : Produits exceptionnels et opérations d'ordre

Il s'agit essentiellement des produits des cessions (prix de vente encaissé), travaux en régie et amortissements subventions.

2.2. : Les dépenses de fonctionnement : La poursuite d'une maîtrise des charges de fonctionnement de la commune reste une priorité afin de préserver notre capacité d'autofinancement : - 0,11 %

a) Chap 011 : Charges à caractère général : 410 311 € (Variation BP 2021/2022 : + 6 086 €) + 1,5 %

- Augmentation des postes de fluides : eau (+ 1500 : facturation solde 2021 + 2022), électricité (+ 10 000 : + 15 %), carburants, fuel, gaz : + 2000
- Maîtrise des achats courants et coûts d'entretien : produits de traitement (+ 1500 : 0 € en 2021), petit équipement, fournitures adm, abonnements, fournitures diverses, entretien bâtiments, terrain de foot, fournitures d'entretien en hausse depuis 2020 avec les achats de consommables pour les écoles (désinfection des locaux et lavage des mains), autres achats : + 1500 (cadeaux naissance et jumelage)
- Contrats de prestations de services : 128 500 € (+ 10 640). **Voir tableau.** Augmentation prestation Restauration en raison de l'augmentation du nombre de repas, Prestation Vertheime : 2021 et 2022
- Autres charges dans la continuité du budget 2021 : entretien bâtiments, véhicules, assurances, entretien copieurs, maintenance logiciels, divers honoraires (avocat, mission marché assurances, expertise voirie et boulo-drome), fêtes et cérémonies, communication, téléphone...
- Facturation CCVHA : 13 500 (+ 6 000). Balayage, logiciel Portail Famille, mission adressage, utilisation Zoe, machine à affranchir (2020 + 2021)

b) Chap 012 : Charges de personnel : 608 640 € (Variation BP 2021/2022 : + 4 400) + 0,73 %

Stabilité des charges de personnel (à revoir si augmentation du point d'indice)

Voir tableau.

c) Chap 014 : Atténuation de produits : 40 525 € (Variation BP 2021/2022 : + 3 777)

- Attribution de compensation prévisionnelle 2022 : 39 525 €

d) Chap 65 : Autres charges de gestion courante : 258 050 € (Variation BP 2021/2022 : - 8 581) - 3,22 %

- Indemnité des élus : 65 500 €. Maintien de l'enveloppe
- Subvention école privée : 140 700 € (+ 12 000)
- Subvention au CCAS : 4 500 € subvention d'équilibre.
- Subventions aux associations : 9 000 €.
- Participations autres établissements : EPHAD, SIEMML : 9 000 €
- Bourses et prix : sorties scolaires, concours Maisons Fleuries : 5 000 €

e) Chap 66 : Charges financières : 82 335 € (Variation BP 2021/2022 : - 2 240) - 2,65 %

- Intérêts de la dette pour les deux emprunts contractés pour la gendarmerie et travaux Mairie pôle interco compensés par les recettes des loyers. Du fait que la commune n'emprunte pas, les charges financières diminuent chaque année.

f) Opérations d'ordre : Amortissements fonds de concours SIEMML, AC investissement EP : 89 645 €

⇒ **Excédent prévisionnel de la section de fonctionnement 2022 : 582 000 € soit un taux d'épargne estimé à 28,06 %**

(Rappel CA 2021 : taux d'épargne : 27 % / moyenne départementale : 12,96 %)

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 266 493 €.

2.1. : Les recettes d'investissement :

Elles comprennent :

- C/001 : Excédent reporté 2021 : 210 927,96 €
- C/021 : Autofinancement de la section de fonctionnement : 582 000 € augmenté de l'excédent prévisionnel du budget lotissement le Pré de la Fontaine : 119 000 €
- Chap 024 : cessions diverses : 42 000 €
- Chap 10 : Dotations et réserves : 767 087,16 €
 - FCTVA sur les dépenses d'équipement 2021 : 115 000 €
 - Excédent de fonctionnement 2021 affecté au BP 2022 : 602 087,16 €
 - Taxe d'aménagement estimée à 50 000 €
- Chap 13 : Subventions d'investissement accordées pour les différents projets d'investissement : 455 835 €
- Chap 040 : Amortissements : fonds de concours SIEMML, tx départ, AC investissement Eaux pluviales, frais d'études antérieurs : 89 642 €

2.2. : Les dépenses d'investissement :

Elles comprennent :

- Chap 16 : Remboursement du capital des emprunts : 54 366 €
- Chap 20 : frais d'études (mission CAUE) : 6 000 €
- Dépenses d'équipement : 1 301 126 € affectées à :
 - Enfouissement et extension des réseaux : 392 625 €
 - Achat de terrains : 397 000 €
 - Aménagement de terrain et divers travaux d'agencements (Pont Besnard, espaces verts, cimetière, aires de jeux, aire de fitness, centre de plongée) : 290 801 €
 - Travaux de bâtiments (salle du foot, panneaux photovoltaïques...) : 162 000 €
 - Achat matériel – mobilier : 58 700 €
- Opérations : 897 000 €
 - Travaux de voirie : 250 000 €
 - Equipements sportifs (boulodrome et construction nouveaux vestiaires de football) : 647 000 €

Evolution du taux d'épargne :

Evolution du Taux d'épargne nette	CA 2021	BP 2022	BP 2022
Recettes de fonctionnement	2 253 939	2 196 106	2 196 106
Dépenses de fonctionnement	1 651 852	1 495 106	1 495 106
Epargne nette	602 087	582 000	701 000 (avec excédent lotissement)
Taux d'épargne nette	27 %	26,5 %	32 %

Aux termes de la présentation,
Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 4 Avril 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Approuve le budget primitif 2022 du budget principal fixé en équilibre en recettes et en dépenses à la somme :

2 196 106,00 € en section de fonctionnement
2 266 493,00 € en section d'investissement.

4 - Budget Primitif 2022 – Budget annexe « Lotissement Le Pré de la Fontaine » - Vote

Monsieur Nicolas GUYOT, Conseiller délégué aux Finances, présente le budget « Lotissement Le Pré de la Fontaine » pour 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : **199 725,36 €** dont l'excédent prévisionnel d'un montant de 119 000 € à reverser au budget général à la clôture du budget annexe.
- Section d'investissement : **0,00 €.**

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 4 Avril 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Approuve le budget primitif 2022 du budget « Lotissement Le Pré de la Fontaine » fixé en équilibre en recettes et en dépenses à la somme :

199 725,36 € en section de fonctionnement
0,00 € en section d'investissement

5 - Budget Primitif 2022 – Budget annexe « Lotissement de Brisâtre » - Vote

Monsieur Nicolas GUYOT, Conseiller délégué aux Finances, présente le budget « Lotissement de Brisâtre » pour 2022 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : 604 500,00 €
- Section d'investissement : 199 188,66 €

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 4 Avril 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
D'approuver le budget primitif 2022 du budget « Lotissement de Brisâtre » fixé en équilibre en recettes et en dépenses à la somme :

- 604 500,00 € en section de fonctionnement
- 199 188,66 € en section d'investissement.

6 – Aménagement du lotissement de Brisâtre – Attribution du marché de travaux

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 3 Février 2022, le Conseil Municipal l'a autorisé à lancer la consultation selon la procédure adaptée (articles R.2123-1 et R.2123-2 du Code de la Commande Publique) pour le projet d'aménagement du lotissement de Brisâtre comptant 29 lots à usage d'habitation individuelle et 1 îlot pour la construction de 10 logements sociaux.

Elle présente le résultat de la consultation.

Le marché concernera la viabilisation du lotissement en réseau eaux usées, eaux pluviales, eau potable et travaux de voirie et d'espaces verts. Les travaux sont répartis en un lot : Assainissement-Voirie-Espaces verts.

La date limite de remise des offres était fixée au 2 Mars 2022.

14 dossiers ont été retirés.

7 offres ont été reçues et ont été déclarées conformes.

Les critères de jugements des offres étaient fixés comme suit :

1 – Prix : 40 %

2 – Valeur technique : 60 % appréciée au regard des indications données dans le mémoire technique, au vu des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution des travaux du chantier selon les sous-critères suivants :

- Organisation et technique proposées
- Mode opératoire + planning adapté
- Prise en compte des riverains

- Mesures prises pour documents de récolement

Les travaux étaient estimés à un montant de 471 745,00 € HT.

Suite à l'analyse des offres réalisée par le cabinet de maîtrise d'œuvre, AIR & GEO, il est proposé de retenir l'entreprise COLAS pour un montant de 446 621,15 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'attribuer le marché de travaux «Assainissement-Voirie-Espaces verts à l'entreprise COLAS pour un montant de 446 621,15 € HT.,

D'autoriser Madame le Maire à signer les marchés correspondants.

7 – Personnel Communal – Prise en charge des frais de déplacement

Madame le Maire expose que les agents territoriaux peuvent être amenés à se déplacer pour les besoins de service. Les frais occasionnés par ces déplacements sont à la charge de la collectivité.

Cette prise en charge concerne notamment les agents du service périscolaire qui peuvent être amenés à faire plusieurs trajets domicile-travail dans la journée en raison des horaires découpés de leur planning.

Il a été décidé que les agents périscolaires qui sont amenés à faire trois trajets par jour pour l'accueil périscolaire matin et soir, plus la restauration solaire du midi, 1 trajet aller-retour domicile-travail est pris en charge par la collectivité à compter du 1^{er} septembre 2018, date de reprise du service accueil périscolaire de l'école publique en gestion directe par la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider ce principe de prise en charge d'un trajet aller-retour domicile-travail pour les agents périscolaires qui, en raison de leur planning de travail, sont amenés à faire 3 trajets par jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Valide ce principe de prise en charge d'un trajet aller-retour domicile-travail pour les agents périscolaires qui, en raison de leur planning de travail, sont amenés à faire 3 trajets par jour, qui s'applique depuis le 1^{er} septembre 2018.

8 – Mission d'adressage – Composition du comité de pilotage

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 5 Novembre 2020, le Conseil Municipal a validé la convention pour la participation des frais de mission d'adressage confiée à la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou.

La mission consiste en la mise à jour complète des adresses des habitants pour rendre possible le raccordement à la fibre optique. En effet, les fournisseurs d'accès à internet demandent une adresse unique, univoque et normée pour procéder à la commercialisation des abonnements.

Afin de suivre ce dossier, il est proposé de constituer un comité de pilotage composé de 4 à 5 élus qui aura pour missions principales :

- D'arbitrer la méthodologie,
- De valider les propositions d'adresses,
- D'arrêter les dénominations et la numérotation.

Madame le Maire sollicite les volontaires.

Le comité de pilotage de la mission d'adressage est composé de : Samuel RICOU, Jacques BONHOMET, Pierre-Pascal BIGOT, Jean-Claude HERMAIZE, Cécile GILLARD.

9 – Opération argent de poche – Reconduction du dispositif en 2022

Madame Le Maire rappelle que la commune avait décidé en 2017 de mettre en place le dispositif « Argent de poche ». L'action consiste à proposer aux jeunes domiciliés sur la commune de 16 à 18 ans la réalisation de chantiers sur le territoire de la commune, rémunérés en espèces.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie ;
- Valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes ;

- Améliorer l'image et le comportement des jeunes dans la commune.

Les jeunes interviennent pendant les vacances scolaires (4 semaines cet été et une semaine en octobre) sur un temps de travail de 3 h 30 (de préférence le matin) comprenant une pause d'une demi-heure. La rémunération est fixée à 15 € par mission de 3 heures 30. L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel du service concerné sur la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver la reconduction du dispositif « Argent de poche » pour 2022,

D'autoriser Madame le Maire à engager toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

10 – Démission du poste d'Adjoint à la Voirie, Aménagement rural, Urbanisme, Déplacements - Information

Madame le Maire fait part de la démission volontaire de Monsieur Samuel RICOU du Conseil Municipal de la commune. Elle donne lecture de la lettre de Monsieur RICOU qui démissionne de son poste d'adjoint pour raison professionnelle. Il reste cependant Conseiller Municipal. Il continuera également à suivre la Commission « Voirie » de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou. Il reste également délégué au SMBVAR (Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et la Romme).

Elle présente les délégations du poste d'Adjoint à remplacer.

L'élection du nouvel adjoint s'effectuera lors de la prochaine réunion.

Elle invite les candidats à ce poste à se manifester auprès d'elle.

11.1 – Centre de plongée : travaux de mise aux normes - Assainissement autonome : lancement de la consultation

Madame le Maire rappelle que la commune met à disposition de la société MAITAI un terrain d'environ 15 000 m², dont 8 000 m² en eau, pour son activité de centre de plongée, selon les dispositions de la convention d'occupation signée le 1^{er} avril 2014.

L'assainissement autonome installé sur ce site n'est plus aux normes et n'est plus en capacité de répondre aux besoins de traitement des équipements installés sur le site. Une pré-étude de filière a été réalisée afin de dimensionner la nouvelle filière d'assainissement autonome afin de tenir compte des évolutions des activités du site.

La filière d'assainissement autonome non-collectif proposée est la suivante :

Pré traitement	Bac à graisse existant conservé
Traitement	Système de traitement agréé de 30 EH minimum
Relevage	Avec un volume de stockage de 1000 litres
Exutoire	Fossé communal

Il est proposé de lancer une consultation de sociétés spécialisées afin de réaliser ces travaux de mise aux normes de l'assainissement autonome pour les besoins du Centre de plongée situé sur un terrain communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'autoriser Madame le Maire à lancer une consultation de sociétés spécialisées afin de réaliser les travaux de mise aux normes de l'assainissement autonome du Centre de plongée,

De l'autoriser à signer la proposition de prix la mieux-disante.

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement du budget principal 2022.

11.2 – Centre de plongée : travaux de mise aux normes – Sécurisation du mur Rue Roche Bleue– Choix de l'entreprise

Madame le Maire expose qu'il s'avère urgent d'engager des travaux de sécurisation du mur Rue Roche Bleue qui menace de s'écrouler au niveau de la carrière de plongée.

Plusieurs entreprises spécialisées ont été consultées afin de chiffrer les travaux nécessaires.

Après analyse des propositions, il est proposé de retenir le devis de la société ROC Confortation de Chanceaux sur Choisille (37) qui se présente comme suit :

- Travaux préparatoires : installation du chantier, mise en place de signalisation, études : 6 157,00 € HT
 - Phase 1 : Sécurisation : dépose du rail de sécurité et du grillage sur 20 ml, abattage des deux chênes, dépose du mur sur 12 ml : 10 166,00 € HT
 - Phase 2 : Reconstruction du mur : réalisation de tirant d'ancrages, réalisation d'une plateforme de travail au-dessus de l'eau, réalisation d'une longrine en béton armé, réalisation d'un mur en blocs à bancher, réalisation d'un parement en pierre naturel : 27 797,00 € HT.
- Soit un montant total de 44 120,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De valider le devis de la société la société ROC Confortation de Chanceaux sur Choisille pour des travaux de sécurisation du mur Rue Roche Bleue pour un montant total de 44 120,00 € HT,

D'autoriser Madame le Maire à signer le devis correspondant.

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement du budget principal 2022.

12 – Travaux

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

- Ecole élémentaire : remplacement chauffe-eau – Entreprise EIRL BEZIE du Louroux Béconnais – 555,83 € HT – 667,00 € TTC. c/21312.
- Cimetière : travaux supplémentaires exhumation concessions – Entreprise BEAUMONT de Chateaufort sur Sarthe – 1 083,88 € HT – 1 300,66 € TTC. c/2135.

13 – Achats

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat,

ACHATS – INVESTISSEMENT					
Service/Bâtiment	Objet	Fournisseur	Montant HT	Montant TTC	Article budgétaire
Mairie	Plastifieuse documents A4/A3	SIMAB	349,00	418,80	C/21848
Mairie	2è écran poste accueil 22’’	SEMAPHORS	235,00	282,00	c/21838
Service technique	Siège bureau RST	ALTER BURO	178,69	214,43	c/21848
Service technique	Réservoir à vessie verticale pour puits ancien presbytère	CEDEO	225,00	270,00	c/2158
Mairie	1 flamme Terre de jeux 2024	CM Services	180,00	216,00	c/2188
ACHATS - FONCTIONNEMENT					
Service/Bâtiment	Objet	Fournisseur	Montant HT	Montant TTC	Article budgétaire
Terrains de football	210 kgs de peinture de traçage	GEVEKO	571,20	685,44	c/60632

Mairie	Spectacle « l'île aux esclaves »	Compagnie DU CARREAU A LA FENETRE	1 315,00	1 315,00	c/6288
--------	--	--	----------	----------	--------

14 – Affaires générales et informations diverses

- **CCAS – Compte-rendu de la réunion du 15 Mars 2022** : La demande de subvention du Collège Camille Claudel pour le financement d'un séjour d'intégration des futurs 6^{èmes} a été étudiée. Le principe d'une aide facultative de 50 € par élève de 6^{ème} domicilié sur la commune a été validée. Les familles devront faire la demande directement auprès du CCAS en justifiant de l'inscription au voyage, d'un certificat de scolarité et leur attestation d'allocation rentrée scolaire de la CAF. Un don de 500 € a été décidé et sera versé à l'association Bécon Solidarité au profit du peuple ukrainien.
- **CCAS - Rapport d'activités 2021** : Madame Fouchereau présente le rapport d'activité de l'année 2021. Le rapport d'activité est un document d'information et de communication qui rend compte de l'activité du CCAS sur une année.
- **Restauration scolaire – compte-rendu de la réunion du groupe de travail « circuits courts » du 23 Mars 2022** (Nicolas TESSIER) : Nicolas TESSIER en charge de ce groupe de travail, rend compte de sa rencontre avec le cuisinier. La charge de travail est devenue importante en passant en 5 ans de 215 repas/jour à plus de 280 repas/jour maintenant. Il est tout seul à préparer, tout est fait sur place. Il rappelle que la commune a obtenu une subvention de 22 000 € pour le projet de réorganisation de la prestation de restauration scolaire : achat de matériel et accompagnement du projet afin d'étudier la reprise éventuelle en régie ou la continuité avec un prestataire dans le cadre du renouvellement du marché en 2023.
- **Jumelage Pologne** : Madame le Maire donne lecture de la lettre du Maire de Baruchowo en réponse au courrier qui leur a été adressé suite à la guerre en Ukraine afin de leur exprimer notre soutien.

15 - Rapports des commissions

- ***Commission Développement durable, Transition énergétique, Environnement, Gestion des espaces verts, Bâtiments, Système d'information (Jacques BONHOMMET)***
 - **Label VVF** : le dossier « Villes et Villages Fleuris » est en cours de mise à jour en vue du passage du jury cette année dans la perspective de l'obtention d'une 2^{ème} fleur.
 - **Site Internet** : une mise à jour de la carte des itinéraires de randonnée sur la commune a été effectuée. Des idées d'itinéraires sont également proposées qui peuvent être activés à l'aide de l'application mobile « Cirkwi » à télécharger sur smartphone.
- ***Commission Affaires sociales, Intergénération, Citoyenneté, Gestion des espaces partagés (Valérie AVENEL)***
 - **Projet d'aménagement d'aires de jeux et d'espaces partagés** : la commission travaille sur la rédaction du cahier des charges pour le projet d'aménagement de l'aire de jeux au lotissement du Rifouet qui sera composée d'un espace sportif et d'un espace jeux. La population apprécie beaucoup la démarche que les élus les sollicitent sur leurs attentes. Le même travail est effectué sur le secteur du lotissement du Pont Besnard quartier des « Oiseaux ».
 - **Conseil Municipal d'Enfants** : comme les années antérieures, le CME participera au Trail du Granit en organisant une vente de gâteaux et de bonbons. Cette année, une vente de livres est également proposée. Le projet du CME cette année est orienté sur le jardinage : réaménagement des pallox sur différents thèmes afin ensuite de les disposer sur différents secteurs de la commune.
 - **Journée citoyenne du 21 Mai 2022** : plusieurs idées sont déjà envisagées pour l'organisation de cette journée : rénovation de mobilier urbain (bancs), ramassage de déchets, désherbage, projet de fabrication d'une boîte à livres pour le lotissement du Tremblay.
 - **Semaine Bleue** : une réunion est prévue en Mairie le 23 Avril 2022 avec tous les participants. L'invitation a été transmise à toutes les associations.
- ***Commission Associations, Sports, Loisirs, Gestion des Equipements sportifs, Relations avec les écoles (Pierre-Pascal BIGOT)***
 - Accueil de loisirs sur les vacances de Pâques : une animation est organisée le jeudi 14 avril 2022 en lien avec le dispositif Terre de jeux 2024 avec des démonstrations de badminton, escrime, judo.
 - La Commission doit se réunir le 19 avril prochain pour le choix de la couleur de l'équipement fitness et pour l'organisation du forum des associations qui aura lieu le 11 juin 2022.
- ***Commission Communication, Promotion, Animation, Patrimoine (Catherine CHEREAU et Jean-Claude***

HERMAIZE)

- Programmation animations de l'été : la commission propose une programmation de différentes animations sur la période estivale : ouverture du Musée du Granit le 14 juillet avec 8 exposants de la commune, un spectacle en plein air « L'île aux esclaves » le 15 juillet, et le feu d'artifice le 15 août et la fête des carrières fin août avec le centre de plongée. Une séance de cinéma en accès libre est également envisagée.

➤ *Commission Voirie, Aménagement rural, Urbanisme, Déplacements (Samuel RICOU)*

16 – Questions diverses

Fin de la séance à 23 h 00.